

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44-322-1923 indemnités

n° 44-322-1923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 septembre 1923

Numéro JO
n° 322 du 30/09/1923

Date du numéro
30 septembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

il est accordé au Chef de poste d'Obock une indemnité forfaitaire de 300 francs, à titre d'abonnement pour le service de l'eau, à charge par lui de pourvoir aux dépenses auxquelles cette allocation doit faire face.